

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE SERBANNES

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à l'absence de quorum lors de la séance du Conseil municipal en date du 26 septembre 2025, je vous informe que le Conseil municipal est à nouveau convoqué.

La séance se tiendra à la mairie : **le lundi 6 octobre 2025 à 19 heures.**

Lors de cette nouvelle réunion, le Conseil municipal pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre de membres présents.

A Serbannes, le 29 septembre 2025

Christine BOUARD  
Maire



#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2025
2. Poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe : organisation de l'exercice du travail à temps partiel
3. Conseil départemental de l'Allier : Fonds de Solidarité Logement (FSL)
4. CCAS : démission d'un membre désigné
5. Association des Maires de France : appel à la solidarité en faveur des communes sinistrées des Corbières
6. Questions diverses